



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 3 Février 2011

### COMPTE RENDU

**Étaient présents** : Tous les conseillers sauf

**Excusé(e)s** : Claude HENRIOT

**Absent(e)s** : 0

**Secrétaire de séance** : M. Michel JEANNOT

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 27 Octobre 2010, Il présente l'ordre du jour, à savoir :

#### 1. **Assainissement**

Le Maire expose au conseil, les dernières avancées du projet d'étude. Une rencontre avec les propriétaires de la parcelle sur laquelle est prévue la construction du bassin de traitement, a eu lieu le 27 Novembre 2010 en mairie.

Courant janvier 2011, ces propriétaires ont informé le Maire de leur accord pour vendre 20 ares de terrain sur la parcelle n° 16a en section cadastrale ZB.

Des négociations quant aux tarifs et modalités de cette transaction sont actuellement en cours.

Le Maire informe le conseil que pour bénéficier de la subvention de l'Agence de l'Eau, l'assemblée doit prendre une délibération, instituant une « redevance assainissement collectif ». Cette redevance entrera en vigueur dès la livraison de l'ouvrage. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Une prochaine réunion avec le bureau d'étude, aura pour objet de préciser le coût global de l'opération et de définir le montant différentiel hors subventions.

#### 2. **Délibérations E.P.F. et signature convention**

Le Maire sollicite l'assemblée délibérante aux fins de valider 2 délibérations, à savoir :

- Le droit de préemption au titre de la carte communale.
- Le portage financier et la délégation du droit de préemption à l'EPF du Doubs. Cette délibération, faisant l'objet de la signature d'une convention opérationnelle avec cet organisme et concerne exclusivement les négociations en cours pour la propriété DUFFING.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces décisions.

#### 3. **Affouage**

La longue période neigeuse qui a sévit en décembre a occasionné un retard important quant aux travaux d'affouage. L'assemblée est unanime pour prolonger la période d'affouage au 15 Juin 2011. Aussitôt les travaux d'abattage terminés, le partage des portions sera effectué par les garants et le garde O.N.F.

#### **4. Restauration toiture du bâtiment Communal**

Le Maire déclare vouloir anticiper le débat d'orientation budgétaire qui est prévu pour la prochaine réunion en début Mars. Il présente au conseil les différents devis sollicités auprès des entreprises en fin d'année 2010.

Après débat, les conseillers demandent au Maire de faire préciser dans ces offres des points apparaissant actuellement un peu flous. Dans une démarche de réactualisation, le maire sollicitera les précisions demandées, afin de choisir l'entreprise présentant l'offre la plus compétitive.

#### **5. Questions et Activités diverses**

##### Tableau de classement de la voirie communale

Le Maire présente la dernière mouture du tableau de classement de la voirie communale. Il soumet au vote l'approbation de ce tableau. Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité ce document. Une copie de ce dossier sera transmise aux services fiscaux du cadastre, à Besançon.

##### Délibération C.C.A.S de Baume Les Dames

Sur sollicitation du président du CCAS de Baume, concernant les frais de cantine pour les élèves de primaire scolarisés à Baume, le Maire soumet les 3 options proposées, à savoir :

- Participation financière intégrale de la commune sur le montant résiduel de 5.00 €, par repas et par enfant.
- Prise en charge d'une partie seulement par la commune de ce résiduel de 5.00 €, par repas et par enfant.
- Refus de prise en charge du résiduel de 5.00 €, par repas et par enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité l'option 3, à savoir :

- Refus de prise en charge du résiduel de 5.00 €, par repas et par enfant

##### Problème de pression d'eau sur La Lavenne

Patrick GARNERET soumet le souci récurrent sur le réseau eau courante, de la pression qui chute sérieusement lorsqu'à certaines heures de pointe, ce réseau est sollicité.

Le Maire prend note de cette doléance et fera diligence auprès des instances compétentes en la matière.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 h 30.